

LA FÊTE DE L'EAU À CASTELNAU DE MONTMIRAL



En juillet dernier, la fête de l'eau du Syndicat de Rivière Cérou-Vère s'est déroulée à la Base de Loisirs Vère Grésigne.

Des expositions, des activités nautiques et ludiques étaient proposées afin de découvrir les actions destinées à protéger la rivière et ses abords. (Pêche, fusée à eau, atelier argile...)

Pour connaître l'actualité du Syndicat

N'hésitez pas à consulter notre site internet :

<http://cerouvere.e-monsite.com>

NETTOYAGE DES RIVIERES

Le samedi 9 avril 2016 à Carmaux, Saint-Benoît-de-Carmaux et Blaye-les-Mines, l'opération a mobilisé une quarantaine de personnes. Même si jantes, TV, écrans d'ordinateur, fours à micro-ondes et énormes quantités de lingettes et canettes ont été collectés, la rivière est tout de même plus propre : Tant mieux !!! Malheureusement la plupart des déchets sont récents, ils ont donc, hélas, été déposés dans l'année!!



POUR INFO : La déchetterie de Trifyl gratuite pour les particuliers est à moins d'un kilomètre de ces dépôts sauvages interdits et passibles de poursuites !

Pour trouver les déchetteries du Tarn: <http://carte-interactive.trifyl.com/>

PCS Le plan communal de sauvegarde (PCS) définit l'organisation à l'échelle communale afin d'assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population lors de catastrophes majeures, qu'elles soient naturelles (inondations, événements météorologiques, ...) ou technologiques (rupture de barrage, transports de matières dangereuses...). L'élaboration de ce plan est obligatoire pour les communes soumises à un Plan de Prévention des Risques (PPR). Le SMRCV a accompagné 26 communes, et à ce jour, 6 PCS ont déjà été validés.

BARRAGE DE FOURROGUE

La réparation de l'évacuateur de crue était devenu nécessaire. Le SMRCV a été mandaté pour faire un contrôle de la qualité des eaux pendant les différentes phases des travaux afin de vérifier qu'elles n'impactent pas le milieu rivière.

BÊTE DU MOIS : LA LOUTRE REVIENT !

La Loutre, mammifère semi-aquatique, a un corps allongé mesurant de 100 à 130 cm, et un poids de 6 à 11 kg.

Autrefois présente dans toute la France métropolitaine, et longtemps chassée pour sa fourrure, pour sa viande et pour limiter sa prédation de poissons, on la trouve désormais surtout dans le Massif central et le long de la façade atlantique.

L'espèce commence à recoloniser son ancienne aire de répartition mais très lentement du fait de son faible taux de reproduction et de la persistance de facteurs défavorables. La mortalité routière et le mauvais état des écosystèmes aquatiques apparaissent comme étant les principaux freins à la recolonisation.

La Loutre est de retour dans nos bassins versants du Cérou et de la Vère ! Ouvrez l'œil !

REGLEMENTATION



Espèce protégée !!
(arrêté du 17 avril 1981)

L'utilisation de piège en X est interdite en bord de rivière où la loutre est susceptible d'être présente !

Loutre d'Europe



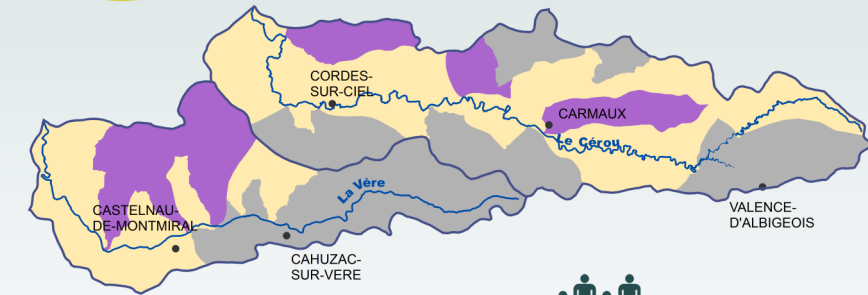
Source : <http://www.aube-nature.com>

OBJECTIFS DE QUALITE



Objectif de bon état des masses d'eau

- Bon état 2015
- Bon état 2021
- Bon état 2027



826 km²



40000 Habitants



48 hab/km²



27 masses d'eau

PAROLES D'ACTEURS

Mutualisation des services

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Carmausin, le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Roucarié et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Carmausin fonctionnent depuis quelques années à l'intérieur d'une organisation unique au sein du Pôle des eaux du Carmausin. Ce regroupement a permis d'optimiser et d'accroître la mutualisation du personnel et des moyens matériels.

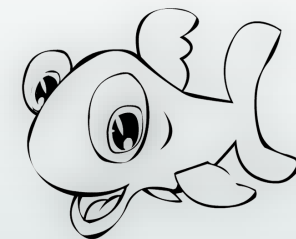
Au 1^{er} janvier 2017, ces trois structures n'en feront officiellement qu'une : Le Pôle des eaux du Carmausin avec la création de deux services unifiés dédiés à l'eau et à l'assainissement.

Construction de la future usine de production d'eau potable de la Roucarié : Une production d'eau potable sous le signe de la performance énergétique et environnementale

La construction d'une nouvelle station de production « intersyndicale » d'eau potable située sur le site de l'actuelle usine de la Roucarié est actuellement en cours d'étude par le cabinet assurant la maîtrise d'œuvre. Ce nouvel équipement majeur, unique sur le grand carmausin, regroupera la production d'eau potable en lieu et place de la station de Fontbonne et de l'actuelle usine de la Roucarié.

Le début des travaux est prévu dès septembre 2017 pour une durée de 18 mois environ. La continuité de service sera assurée durant toute la construction.

JEU : coloriage...



Source : <http://www.toupty.com/>

Bulletin d'information « La Gaïnelle » - Syndicat Mixte de Rivière Cérou Vère

Plateau de la Gare 81640 Salles Sur Cerou

Tél. : 05 63 36 45 58 secretariat@cerouvere.fr

Site web : <http://cerouvere.e-monsite.com>

Directeur de la publication : Henri Barrou, Conception graphique : SMRCV, Imprimé par l'imprimerie : RHODE (Gaillac) sur papier recyclé avec des encres végétales, images freepik.



Opération réalisée avec le concours financier de l'Agence de l'eau Adour-Garonne



DOSSIER

Précieuse, parfois rare, toujours fragile, l'eau alimente nos robinets, arrose nos cultures, permet le fonctionnement de nos usines. Il est donc essentiel de s'assurer au quotidien d'une qualité et d'une quantité d'eau suffisantes pour satisfaire nos usages, mais aussi pour garder des rivières vivantes. C'est pourquoi il faut la préserver, la protéger et l'utiliser de façon responsable. A chacun d'entre nous d'agir !

* Ou gainèla, le vairon, en occitan

ACTU

La GEMAPI « Qu'es aquo » ?

La GEMAPI n'est pas une plante ! C'est une nouvelle réforme qui s'appliquera aux Collectivités Territoriales : la GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations), compétence obligatoire des communes, sera affectée aux Communautés de Communes au plus tard le 1er janvier 2018. Cela concerne :

- L'aménagement d'un bassin versant hydrographique
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, et leurs accès
- La défense contre les inondations
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

La gestion par bassin versant est un enjeu majeur pour préserver et améliorer la qualité de l'eau, les milieux aquatiques et humides, c'est pourquoi les communautés de communes pourront transférer aux syndicats de rivière tout ou partie de cette compétence .



Depuis 2005, le territoire est organisé au sein du Syndicat de Rivière Cérou-Vère qui regroupe les 5 communautés de communes et le Département du Tarn et met en place une gestion cohérente et concertée de la ressource en eau sur les bassins versants du Cérou et de la Vère.

PROTEGER LA QUALITE DE L'EAU

Dans ce numéro

Actu	Page 1
Dossier	Pages 1 à 4
Infos	Page 5
Divers	Page 6

1

ZONE « BÂTIE »

Un manque d'entretien de son assainissement, un mauvais branchement sur le réseau public d'eaux usées, un désherbage chimique de son jardin ou des espaces publics représentent autant de sources de pollution pour les milieux aquatiques. En effet, la pollution suit toujours le chemin de l'eau et se retrouve dans la rivière. Que l'on soit collectivités ou citoyens, nous sommes tous concernés pour agir

LES ACTIONS DU SYNDICAT DE RIVIÈRE

Sensibilisation des particuliers au jardinage sans produits phytosanitaires*

Des **soirées d'échanges** sur le jardinage au naturel sont régulièrement organisées, en partenariat avec le CPIE des Pays Tarnais, à la demande des communes du territoire.

Une **exposition** sur le jardinage au naturel a voyagé tout l'été sur le territoire des bassins versants du Cérou et de la Vère. Des ateliers « préparations naturelles pour le jardin » ont eu lieu (purin d'ortie ...)

Un **concours photo** "les mauvaises herbes pas si mauvaises" a été lancé au cours du 1er semestre pour sensibiliser les enfants.



Exposition et animation lors du marché d'été de Monestiès



Parterre de coquelicots, par les enfants du conseil municipal de Cahuzac

Bientôt : un bulletin spécifique "Jardinons eAu Naturel" !

INFO

La loi de transition énergétique prévoit l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités dès le 1^{er} janvier 2017, cette loi s'appliquera aux particuliers à partir du 1^{er} janvier 2019

Appui aux collectivités pour supprimer l'usage des produits phytosanitaires* dans l'espace public

Accompagnement technique à la réalisation d'un diagnostic des pratiques actuelles et d'un plan d'entretien alternatif

Appui administratif à l'élaboration des dossiers de demande de subvention

Des **journées techniques** à destination des élus et agents avec des démonstrations de matériels, des témoignages et retours d'expériences.



Journée technique le 23 mars dernier à Carmaux

QUELLES SOLUTIONS ?

Le paillage

Le **fleurissement** (massifs, pieds de mur, plantes couvre-sol)

L'enherbement

Le **désherbage manuel ou mécanique**

Le **désherbage thermique**

Assainissement: l'union fait la force

Salles sur Cérou, une commune de plus qui s'engage dans la dépollution du Cérou. Cette opération sera engagée dès 2017 par le Pôle des Eaux du Carmausin. Ces travaux ont pour objectif de créer un réseau de collecte (plus de 70 branchements domestiques) et de réaliser une station d'épuration par filtres plantés de roseaux. Déjà en 2015, le Pôle des Eaux du Carmausin avait assisté les communes de Cagnac-les-Mines et de Taix pour résorber les rejets de la Cité des Homps et assainir le secteur urbanisé de Lempéry. Les projets sur Labastide Gabausse et sur Le Ségur sont aussi d'actualité pour l'année à venir.

Depuis l'an 2000, sur le territoire des bassins du Cérou et de la Vère, un énorme effort a été fourni par les collectivités pour traiter les pollutions domestiques. Pas moins de 24 communes ont créé ou renouvelé leur propre station d'épuration pour une capacité de traitement de 26 330 équivalent-habitants !

2

ZONE « INDUSTRIELLE »

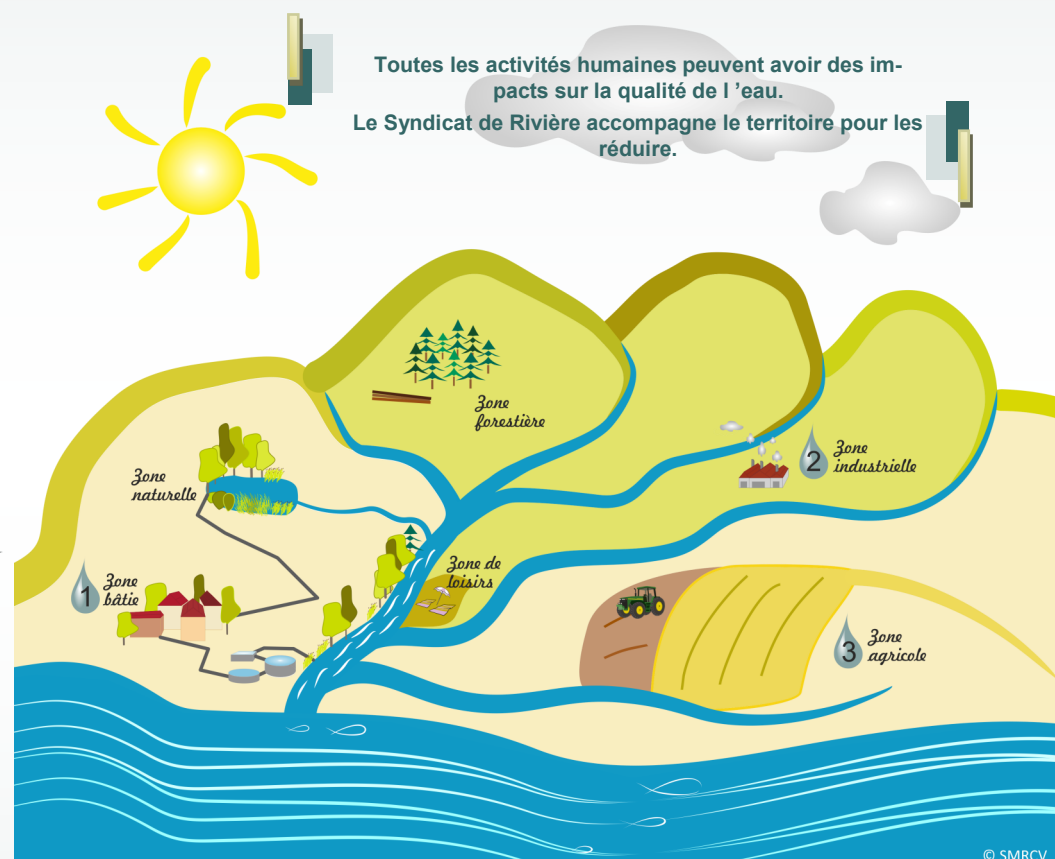
Le **SMRCV** souhaite engager avec les collectivités du territoire les actions inscrites au contrat de rivière à savoir : des travaux sur le réseau d'assainissement des zones industrielles, la sensibilisation et l'accompagnement des entreprises, une étude diagnostic des sites industriels historiques.

BREVES : À la suite de la pollution dévastatrice du Cérou en 2007 par l'entreprise Renov'emba Sud de Saint-Benoît-de-Carmaux, le SMRCV a gagné le procès en 2012.

En 2015 et 2016, l'ADEME est intervenue dans le cadre d'un arrêté préfectoral : le site de cette entreprise a été mis en sécurité. Environ 152 Tonnes de produits et déchets ont été évacués et traités dans des centres spécialisés.

ADEME: Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

<http://www.occitanie.ademe.fr/>



Vous Aussi ...

Réalisez un entretien régulier de votre système d'assainissement individuel (vidange de la fosse, du bac dégraisseur...)

Jardinez et entretenez vos allées et jardins sans produits phytosanitaires

Régulez ou récupérez les eaux de pluie de votre terrain

Utilisez des produits moins nocifs et plus naturels à l'intérieur de vos maisons

Acceptez la végétation spontanée dans l'espace public! L'absence de traitement chimique favorise la pousse d'herbe en ville. A chaque citoyen de porter un nouveau regard sur les espaces publics.

... Vous Pouvez Agir

3

ZONE « AGRICOLE »

L'agriculture est l'une des activités principales sur le bassin versant Cérou Vère. Elle joue des rôles importants pour le territoire : production alimentaire, activité économique importante, entretien de l'espace, mais elle peut aussi impacter la qualité de l'eau.

QUELS SONT LES RISQUES DE POLLUTIONS AGRICOLES ?

Les risques liés au siège d'exploitation

- Epandage lors des périodes à risques de lessivage et de ruissellement (hiver),
- Fuite au niveau des bâtiments d'exploitation

Conseils

- Stocker les fumiers, lisiers et eaux souillées en fumière et fosse
- Disposer d'un local de stockage des produits phytosanitaires

Les risques d'érosion

- Érosion et lessivage des nitrates sur les sols nus l'hiver

Conseils

- Planter des cultures intermédiaires

Les risques au champ

- Excès d'engrais (fumier, lisier et minéral) = surfertilisation
- Entraînement des pesticides vers les cours d'eau par la pluie ou le vent, non respect des distances

Conseils

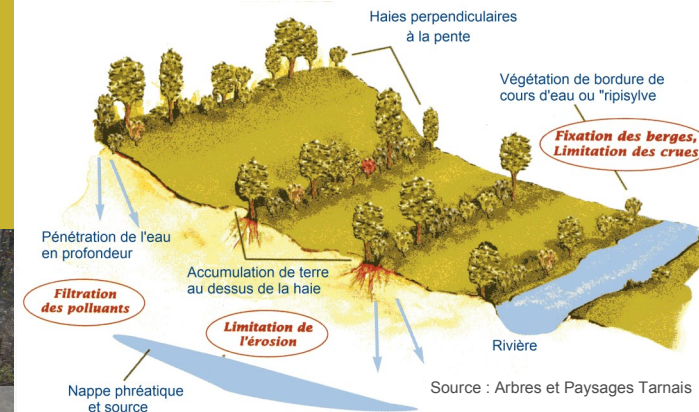
- Apporter la bonne dose au bon moment et dans de bonnes conditions : sans vent, ni pluie et avec du matériel contrôlé et réglé
- Respecter les distances au cours d'eau et le calendrier d'épandage
- Développer les techniques alternatives au désherbage chimique
- Optimiser les rotations culturales pour préserver le potentiel des terres

Le Paysage : Acteur de la protection de la qualité de l'eau

En plus de la réduction de l'utilisation de produits chimiques, des **éléments naturels** du paysage peuvent jouer un rôle de **filtre naturel** (haies, bandes enherbées, ripisylve, zones humides ...)



Plantation de haies à Cahuzac



INFO

L'association Arbres et Paysages Tarnais accompagne tous les propriétaires ayant des projets de plantation de haies. **Vous avez un projet ?** Vous pouvez bénéficier d'aides techniques et financières.

Pour tous renseignements contactez Arbres et Paysages Tarnais : 05 31 81 99 59

DES ACTIONS DÉJÀ ENGAGÉES PAR LES AGRICULTEURS POUR PROTÉGER L'EAU POTABLE

Le Syndicat accompagne les agriculteurs autour des captages de Fontbonne et la Roucarie :

- Des **expérimentations** au champ pour réduire l'utilisation de produits phytosanitaires* sur la culture de maïs.
- Des **formations**, des **journées techniques**, des **réunions d'échanges** sur des méthodes alternatives...
- Des **diagnostics de pratiques** pour identifier les marges de progrès.
- Des **prises aux normes des bâtiments** d'élevage pour réduire les fuites.
- Des **aménagements parcellaires** : 8.5 km de haies plantées et 10 km de berges protégées (clôtures, abreuvoir ...)



Visite d'un essai : mélange fourrager pour remplacer un maïs

***Produit phytosanitaire** : substance répandue sur une culture pour lutter contre des organismes considérés comme nuisibles

2

3

4